

## DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

N° 24-036

**SERVICE** : DIRECTION DES TRANSPORTS ET MOBILITES

**OBJET** : Contrat de mandat public pour la réalisation des études et travaux pour la création d'une voie verte sur les périmètres des ex-cc de St-Trivier-de-Courtes et de la Vallière – Avenant n°4

**LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

**VU** le Code de la Commande publique ;

**VU** la délibération du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par délégation ;

**VU** l'arrêté n° 20-10 du 31 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature du Président à la 5<sup>ème</sup> Vice-Présidente, Madame Isabelle MAISTRE dans les domaines des Transports et des Mobilités, aux fins de prendre toute décision afférente à sa délégation et notamment prendre toute décision, lorsque les crédits sont inscrits au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement, l'abandon ou la réduction de pénalités et, le cas échéant, la résiliation de tout marché ou tout accord-cadre, ainsi que toute décision du même type concernant leurs avenants et leurs décomptes définitifs, et ce dans les conditions fixées par le Conseil pour la délégation d'attribution au Président ;

**VU** le contrat de mandat public pour la réalisation d'un ouvrage d'infrastructure ayant trait à la réalisation des études et travaux pour la création d'une voie verte sur les périmètres des ex-communautés de communes de Saint-Trivier-de-Courtes et de la Vallière conclu avec la société SPL CAP 3B AMENAGEMENT (dénommée IN TERRA), pour la rémunération du mandataire d'un montant de 87 505.00 € HT ;

**CONSIDERANT** qu'un avenant n° 1 a été conclu, sans incidence financière, afin de modifier, en raison d'un délai de choix des tracés de la voie verte, de concertation avec les communes et d'études plus longs que prévus initialement :

-l'article 3.2.2 « délai d'exécution » de la convention de mandat notamment les délais prévisionnels d'exécution de la tranche ferme et des tranches conditionnelles 1 et 2 ;

- l'article 3.2.1 « durée du marché » de la convention de mandat afin de porter la durée prévisionnelle totale du marché à 70 mois ;

**CONSIDERANT** qu'un avenant n°2 a été conclu, pour un montant de 8 400.00 € HT, afin d'adapter la rémunération du mandataire IN TERRA en raison du surcroît de travail généré du fait :

- de ses échanges avec les communes et des prestataires pour l'établissement d'une étude de faisabilité qui servira de programme pour les futures études de maîtrise d'œuvre ;
- de son pilotage opéré dans la définition des éléments de communication à intégrer sur les totems signalétiques et les plots béton du prolongement nord de la voie verte.

En conséquence, le délai d'exécution du mandat est prolongé jusqu'au 30 juin 2024.

**CONSIDERANT** qu'un avenant n°3 a été conclu, sans incidence financière, afin de prolonger le délai d'exécution du mandat jusqu'au 31 décembre 2027 pour tenir compte de la fin de garantie de parachèvement des travaux liées à des plantations arbustives dont l'exécution est prévue à l'automne 2025 ;

**CONSIDERANT** que la convention de mandat initiale prévoyait la réalisation de la voie verte entre Bourg-en-Bresse et Ceyzériat sur un itinéraire permettant d'emprunter en grande partie des chaussées existantes et de franchir l'autoroute A40 en utilisant un passage inférieur existant nécessitant peu d'aménagements ;

**CONSIDERANT** que le Bureau communautaire, lors de sa séance du 15 novembre 2021 a décidé de modifier l'itinéraire de la voie verte entre Bourg-en-Bresse et Ceyzériat de façon à retenir un tracé direct le long de la route départementale 979 ne permettant pas d'utiliser des chaussées déjà fondées et nécessitant l'adaptation de l'ouvrage de franchissement supérieur de l'A40 et la création d'un ouvrage de franchissement du ruisseau de Tréconnas ;

**CONSIDERANT** que ce choix a porté l'enveloppe financière prévisionnelle allouée aux travaux de 700 000 € HT à un estimatif de 1 800 000 € HT pour la totalité du prolongement Est entre le parc de loisirs de Bouvent à Bourg-en-Bresse et la mairie de Ceyzériat ;

**CONSIDERANT** ces trois derniers points, il s'avère nécessaire de conclure un avenant n°4 afin de prendre en compte :

- les missions supplémentaires incombant au mandataire en raison de la modification du tracé de la voie verte entre Saint Just et Ceyzériat : la passation d'un marché public de maîtrise d'œuvre spécifique pour la réalisation des études et travaux sur les ouvrages, d'art, la gestion des interfaces complémentaires avec les concessionnaires (Département de l'Ain et APRR) et le suivi des travaux rendu plus complexe du fait des nombreuses contraintes liées à la route départementale ;
- le changement de dénomination du titulaire SPL CAP 3B AMENAGEMENT devenu la SPL IN TERRA depuis l'Assemblée Générale mixte du 29 septembre 2020.

Le montant de l'avenant est fixé à 31 970.00 € HT. L'ensemble des avenants correspond une plus-value de 46,13% du montant initial du marché en ce qui concerne la rémunération du mandataire. Ainsi, le montant du marché est porté à 127 875.00 € HT.

## DECIDE

**DE CONCLURE** l'avenant n° 4 au contrat de mandat public pour la réalisation d'un ouvrage d'infrastructure ayant trait à la réalisation des études et travaux pour la création d'une voie verte sur les périmètres des ex-communautés de communes de Saint-Trivier-de-Courtes et de la Vallière est conclu avec la société SPL CAP 3B AMENAGEMENT (dénommée IN TERRA) pour un montant de 31 970.00 euros HT et pour acter du changement de dénomination du titulaire.

Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 14 février 2024



**Pour le Président et par délégation  
La Vice-Présidente,**

**Isabelle MAISTRE**  
Déléguee aux Transports et aux Mobilités

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'I' and 'M' that loops around the printed name.

